Faire la Paie et les déclarations sociales

Ces démarches concernent :

- ▶ l'établissement des contrats de travail,
- la détermination de la convention collective qui s'applique à l'association,
- l'affiliation à une caisse de retraite et de prévoyance,
- la déclaration d'embauche (DUE) des salariés auprès de l'Urssaf,
- l'établissement des bulletins de salaire,
- les déclarations périodiques de charges sociales (Urssaf, Assedic, retraite complémentaire, prévoyance)
- ▶ la DADS (déclaration automatisée des données sociales) et l'ensemble des déclarations annuelles (taxe sur les salaires, récapitulatif des effectifs Urssaf, régularisation annuelle Pôle Emploi, formation professionnelle).

Au-delà de 10 salariés ACTION EXPERTISE vous apporte des solutions efficaces à vos salariés et leur paie.